

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 2 avril 2012 à 19h30 en la salle «Viateur Routhier» du secteur Sacré-Cœur-de-Marie, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le maire René Gosselin, Madame la conseillère Martine Poulin, Messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Michel Rhéaume, Denis Marc Gagnon, Ghislain Jacques, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire René Gosselin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 32 personnes présentes à cette séance.

12-04-066

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : adoption des textes;
5. Dépôt des états financiers au 31 mars 2012;
6. Autorisation de paiement des dépenses du mois de mars 2012;
7. Adoption du règlement numéro 129-12 fixant le montant engagé en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux pour l'exercice financier 2012;
8. Règlement numéro 129-12 fixant le montant engagé en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux pour l'exercice financier 2012 : accès au registre référendaire des personnes habiles à voter;
9. Embauche d'une stagiaire au soutien du département de l'environnement;
10. Projet de mise en place d'un camp de jour dans le secteur St-Daniel : subvention au démarrage;
11. Financement des projets environnementaux : recommandation du RAPPELA;
12. Entente de services avec l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie : autorisation de signature;
13. Assurance de dommages : renouvellement de notre portefeuille;
14. Autorisation d'achat d'une imprimante couleur et d'une déchiqueteuse;
15. Congrès de l'ADMQ : autorisation d'inscriptions;
16. Place aux Jeunes : attribution d'une subvention;
17. Projet d'acquisition des lots 79 et 81 du rang B : demande d'évaluation foncière au MRNF;
18. Dossier Ferme Lido Enr. : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
19. Mesure d'accumulation des boues des étangs aérés secteur St-Méthode : attribution d'un mandat;
20. Alimentation en eau potable secteur St-Méthode : mandats (2) à la firme d'hydrogéologie «Laforest Nova Aqua»;
21. Fondation Cardio-Montérégienne : don d'un défibrillateur;
22. Travaux de voirie : autorisation de dépenses;
23. Programme d'aide à l'entretien du réseau local : compensation de base aux municipalités;
24. Affaires diverses :
 - 24.1 Défi Aventure : demande de subvention;
25. Correspondance et rapports;
26. Période de questions;
27. Levée ou ajournement de la séance.

Suite à l'ajout inscrit au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-04-067

PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes du procès-verbal de la séance du mois de mars 2012, ceux-ci soutenant les avoir lus et les déclarant conformes aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2012

Le directeur général/secrétaire-trésorier dépose, séance tenante, les états financiers non régularisés au 31 mars 2012. Chacun des élus reçoit son exemplaire.

12-04-068

DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 360 289.66 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-04-069

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 129-12 FIXANT LE MONTANT ENGAGÉ EN APPLICATION DE LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012

ATTENDU que l'article 1 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q. c. I-0.1) prévoit que les dépenses engagées pour l'application de cette loi, financées autrement que par règlement d'emprunt, ne peuvent excéder le montant fixé annuellement par règlement;

ATTENDU que l'article 6.1 de ladite loi permet à une municipalité de se porter caution d'un organisme à but non lucratif afin de favoriser la construction d'un bâtiment industriel locatif;

ATTENDU que le montant jusqu'à concurrence duquel la municipalité s'est portée caution est assimilé à une dépense engagée par la municipalité et financée autrement qu'en vertu d'un règlement d'emprunt au sens de l'article 1 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux;

ATTENDU la résolution numéro 11-11-259 adoptée le 7 novembre 2011 par laquelle la municipalité d'Adstock se porte caution pour la somme maximale de 300 000 \$ auprès du Centre financier aux entreprises, Caisses Desjardins de L'Amiante des obligations du «Comité de Promotion Industrielle d'Adstock Inc.»;

ATTENDU que la municipalité a prévu, à son budget 2012, une dépense de l'ordre de 50 000 \$ pour le développement industriel sur son territoire;

ATTENDU que les dépenses prévues au budget de l'exercice financier 2012 sont de l'ordre de 4 196 356 \$;

ATTENDU qu'en vertu du 3^e alinéa de l'article 1 de la LIIM, le règlement est soumis à l'approbation des personnes habiles à voter si le montant qu'il fixe représente plus de 1% des dépenses prévues au budget municipal pour l'exercice financier visé;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Michel Rhéaume lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 5 mars 2012;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU qu'aucune dispense de lecture n'a été accordée lors de la présentation de l'avis de motion, le directeur général et secrétaire-trésorier est alors invité à lire le règlement au complet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'adopter le règlement numéro 129-12 fixant le montant engagé en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux pour l'exercice financier 2012. (Voir livre des règlements).

Le conseiller Denis Marc Gagnon signifie son désaccord à la résolution et prie le secrétaire d'assemblée d'inscrire sa dissidence au procès-verbal.

Adopté à la majorité des conseillers.

12-04-070

RÈGLEMENT NUMÉRO 129-12 FIXANT LE MONTANT ENGAGÉ EN APPLICATION DE LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012 : ACCÈS AU REGISTRE RÉFÉRENDIAIRE DES PERSONNES HABILÉS À VOTER

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu que le règlement portant le n° 129-12 fixant à 350 000 \$ le montant engagé en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux pour l'exercice financier 2012 soit soumis aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité pour qu'elles puissent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 532 à 560 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Lesdites personnes habiles à voter sur le règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf heures (9h00) à dix-neuf heures (19h00) le lundi, 16 avril 2012 au bureau de la municipalité d'Adstock, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-04-071

EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE AU SOUTIEN DU DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU que la municipalité désire embaucher, pour une période d'environ treize (13) semaines, une stagiaire au soutien du département de l'environnement;

ATTENDU qu'il est prévu, à l'article 2.10 de la convention collective, l'embauche d'un(e) étudiant(e) pendant ses vacances académiques;

ATTENDU que la municipalité a obtenu du Syndicat, section locale 2902, les approbations nécessaires à l'embauche d'une stagiaire;

ATTENDU que Madame Kimberly Côté, étudiante en environnement à l'Université de Sherbrooke, a satisfait aux exigences au terme du processus de recrutement;

ATTENDU que celle-ci accepte le travail proposé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu ce qui suit :

- d'embaucher Madame Kimberly Côté, pour une période d'environ treize (13) semaines, à titre de stagiaire au soutien du département de l'environnement;
- de rémunérer celle-ci au taux horaire de 15 \$;
- de défrayer tout frais de déplacement effectué pour le compte de la municipalité au taux en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-04-072

PROJET DE MISE EN PLACE D'UN CAMP DE JOUR DANS LE SECTEUR ST-DANIEL : SUBVENTION AU DÉMARRAGE

Le sous-comité du Comité des loisirs de St-Daniel, dans leur communication datée du 12 mars 2012, s'adresse à la municipalité d'Adstock afin d'obtenir une subvention pour les activités de démarrage pour la mise en place d'un camp de jour dans le secteur St-Daniel.

Suite aux discussions,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Et résolu ce qui suit :

- de verser, au Comité des loisirs de St-Daniel, la somme de 2 000 \$ laquelle servira aux activités de démarrage pour la mise en place d'un camp de jour dans le secteur St-Daniel;
- de transférer, au Comité des loisirs St-Daniel, le montant de 3 000 \$ initialement prévu pour acquitter une partie des coûts du transport des enfants du secteur St-Daniel qui devaient fréquenter le camp de jour du secteur St-Méthode, tel qu'indiqué à la résolution numéro 12-01-006.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-04-073

FINANCEMENT DES PROJETS ENVIRONNEMENTAUX : RECOMMANDATION AU RAPPELA

Chacune des Associations des lacs a déposé ses projets environnementaux auprès du RAPPELA, organisme représentant ces associations et spécialement mandaté pour analyser et prioriser les projets, à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire déterminée, et fournir, au conseil municipal, une proposition de financement en vue de la réalisation des travaux.

Suite aux discussions,
Il est proposé par le conseiller David Blanchette,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'entériner la recommandation déposée par le RAPPELA et de puiser, à même l'enveloppe budgétaire de 60 000 \$ réservée spécialement à cet effet, les montants suivants totalisant 50 400 \$ pour la réalisation de projets environnementaux dans les diverses zones de villégiature de la municipalité. Cependant, la participation monétaire de chacune des Associations est une condition essentielle imposée par la municipalité afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation des projets.

Les montants attribués pour chacun des lacs sont les suivants :

	<u>SUBVENTION</u>	<u>PARTICIPATION</u>
Grand lac St-François	14 550 \$	6 450 \$
Lac-du-Huit	11 000 \$	15 400 \$
Lac-à-la-Truite	11 000 \$	3 500 \$
Lac Jolicoeur	9 000 \$	3 400 \$
Lac Bolduc	2 350 \$	660 \$

RAPPELA, un montant de 2 500 \$ est accordé à cet organisme pour des activités de sensibilisation.

De plus, le versement de ces subventions est assujéti à l'obligation, pour chacune des récipiendaires, de déposer, au plus tard le 31 décembre 2012, une reddition de compte auprès du conseil municipal démontrant que les argents ont été utilisés à bon escient et aux fins pour lesquels ils sont attribués.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-04-074

ENTENTE DE SERVICES AVEC L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie a pour mission d'être un carrefour d'intervenants ayant un intérêt pour la maîtrise de l'énergie et une plaque tournante d'échanges entre ces intervenants, et entre ceux-ci et le milieu;

ATTENDU que la municipalité désire utiliser les services offerts par l'AQME dans sa volonté d'implanter des mesures de maîtrise de l'énergie dans ses projets de développement;

ATTENDU que l'AQME offre un service d'accompagnement technique en efficacité énergétique et réduction des gaz à effet de serre qui est à la fois gratuit, neutre, objectif et multi source;

ATTENDU que l'AQME ne se substitue pas au travail des consultants et des experts spécifiques;

ATTENDU que la municipalité et l'AQME jugent opportun de collaborer étroitement dans le projet municipal identifié pour s'assurer que l'accompagnement, qui sera effectué tout au long du projet, sera :

- profitable à l'AQME dans son projet de renseigner l'accompagnement efficace en milieu municipal;
- profitable à la municipalité en termes de connaissances acquises, de résultats probants et de compréhension de ses capacités à s'arrimer au développement durable par la maîtrise de sa consommation énergétique;
- renseigné et diffusé sur les plateformes adéquates pour nourrir le milieu municipal et les professionnels attenants;

ATTENDU qu'il y a lieu de ratifier l'offre de service entre l'AQME et la municipalité d'Adstock;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'autoriser Monsieur Jean-Rock Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, l'offre de services entre la municipalité et l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie. Tel que prévu à l'entente, la présente prendra fin en décembre 2012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-04-075

ASSURANCE DE DOMMAGES : RENOUVELLEMENT DE NOTRE PORTEFEUILLE

ATTENDU qu'en vertu de l'article 936.2 du Code municipal, un contrat d'assurance adjudgé par soumissions pour une période inférieure à 5 ans peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumission;

ATTENDU que la municipalité d'Adstock a demandé, en 2009, via le regroupement de municipalités de la MRC des Appalaches, des soumissions pour ses assurances;

ATTENDU que la firme d'actuares «Optimum», mandatée par le regroupement pour analyser les propositions nous recommande d'accepter l'offre de renouvellement déposée par «Promutuel Appalaches-St-François»;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu de renouveler notre portefeuille d'assurances avec la firme «Promutuel Appalaches St-François» pour un montant de 43 060.40 \$ couvrant la période du 1^{er} mars 2012 au 1^{er} mars 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-04-076

AUTORISATION D'ACHAT D'UNE IMPRIMANTE COULEUR ET D'UNE DÉCHIQUETEUSE

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'autoriser une dépense d'environ 1 680 \$, taxes en sus, laquelle somme est prévue au budget d'opération 2012 pour les acquisitions suivantes :

- auprès de la firme «Cyber 3D», conformément à sa soumission datée du 10 mars 2012, une imprimante couleur HP Laserjet 500 d'une valeur de 790 \$;
- auprès de Mégaburo, une déchiqueteuse Ideal 2360 au montant de 890 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-04-077

CONGRÈS DE L'ADMQ : AUTORISATION D'INSCRIPTIONS

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser le directeur général et la secrétaire-trésorière adjointe à participer au Congrès de l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) qui se tiendra à Québec les 6, 7 et 8 juin prochain. Il est bien entendu que les coûts d'inscription et les frais afférents seront entièrement défrayés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-04-078

PLACE AUX JEUNES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Afin de soutenir financièrement l'organisme «Place aux Jeunes Appalaches» à remplir sa mission, soit celle de contrer l'exode des jeunes et en inciter d'autres à venir s'installer dans notre région,

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de faire droit à leur demande et de verser une contribution financière au montant de 279.10 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-04-079

PROJET D'ACQUISITION DES LOTS 79 ET 81 DU RANG B : DEMANDE D'ÉVALUATION FONCIÈRE AU MRNF

La municipalité d'Adstock, via la résolution portant le numéro 12-01-012, demandait au ministre des Ressources naturelles et de la Faune l'autorisation de vendre les lots 79 et 81 du rang B afin d'investir le fruit de cette vente dans la réfection de l'infrastructure du chemin des Cerfs.

Or, sous la rubrique «Restriction au droit de disposer» du contrat de cession, il est expressément stipulé que *«La présente cession est consentie à des fins municipales d'utilité publique. Conséquemment, l'immeuble présentement cédé ne pourra être utilisé à d'autres fins, ni être vendu, cédé, donné ou autrement aliéné sans l'autorisation préalable du ministre des Ressources naturelles, conformément à la Loi sur les terres du domaine public (L.R.Q., chapitre T-8.1) et aux règlements qui en découlent. La présente clause devient inopérante à l'expiration d'un délai de trente ans à compter de la date des présentes»*.

Selon les informations obtenues, le ministère ne serait pas enclin à l'idée d'autoriser une telle demande. Cependant, une offre est présentée à la municipalité, soit de vendre ces lots (2) à la municipalité après avoir préalablement effectué une évaluation pour en fixer le prix. Toutefois, la municipalité devra acquitter les frais d'ouverture du dossier pour lancer l'opération.

Suite aux discussions sur le sujet,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu ce qui suit :

- de demander, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, de procéder à l'évaluation foncière des terrains 79 et 81 du rang B, canton d'Adstock;
- de nous faire part du montant exigé par le ministère pour chacun des lots;
- d'autoriser une dépense maximale de 306 \$ à titre de frais d'ouverture de dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-04-080

DOSSIER FERME LIDO ENR. : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles impliquant l'agrandissement de la superficie d'un droit acquis réservée en zone agricole pour des activités autres qu'agricoles sur les lots 20A et 20B du rang 10 pour le cadastre officiel du canton d'Adstock, en la Municipalité d'Adstock et appartenant à Ferme Lido Enr.;

ATTENDU que la notion «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est pas pertinente dans cette demande;

ATTENDU que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité d'Adstock;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet impliquant l'agrandissement de la superficie du droit acquis réservée en zone agricole pour des activités autres qu'agricoles sur les lots 20A et 20B du rang 10 pour le cadastre officiel du canton d'Adstock, en la Municipalité d'Adstock et appartenant à Ferme Lido Enr. tel que décrit à l'annexe de la section 2 de la demande, ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la demande présentée est tout à fait conforme à la réglementation municipale en vigueur puisque :
 - un citoyen peut posséder une résidence en zone agricole sans que cette dernière ne soit nécessairement rattachée à une utilisation agricole et qu'un usage à des fins autres qu'agricoles peut être autorisé sur une superficie déterminée par la CPTAQ;
 - il est permis de jouir d'un usage résidentiel dans la zone agricole tout en étant conforme à la réglementation municipale;
- d'informer la CPTAQ que la notion devant être précisée «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est aucunement pertinente dans cette demande;
- de recommander, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'accorder telle autorisation;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou son représentant à signer et à acheminer, à qui de droit, tout document pertinent aux fins de ce qui est par les présentes résolu dont, notamment, mais sans limitation, la partie du formulaire de ladite demande constituée des sections 12, 13 et 14 de même que la partie dudit formulaire intitulée «accusé de réception».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-04-081

MESURE D'ACCUMULATION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS SECTEUR ST-MÉTHODE : ATTRIBUTION D'UN MANDAT

La firme «Écho-Tech H₂O Inc.», dans leur proposition datée du 16 mars 2012, nous offre leur service afin d'effectuer, au début de l'été 2012, les mesures d'accumulation de boues dans les étangs aérés du secteur St-Méthode. Telles mesures sont exigées à tous les trois (3) ans par le MAMROT et le travail doit être effectué en fonction des paramètres déterminés par ce ministère.

Suite à l'analyse de la proposition,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'accepter la proposition datée du 16 mars 2012 présentée par la firme «Écho-Tech H₂O Inc.» et de défrayer la somme de 1 425 \$, taxes en sus, pour que cette firme effectue, en conformité avec les exigences du MAMROT, les mesures d'accumulation de boues dans les étangs aérés du secteur St-Méthode au cours de l'année 2012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-04-082

ALIMENTATION EN EAU POTABLE SECTEUR ST-MÉTHODE : MANDATS (2) À LA FIRME D'HYDROGÉOLOGIE «LAFORST NOVA AQUA»

La firme d'hydrogéologie «Laforst Nova Aqua», dans leurs propositions portant les numéros 2057 et 2058 toutes deux datées du 13 mars 2012, nous propose leur service professionnel afin d'aider la municipalité d'Adstock à cheminer dans l'établissement d'une alimentation en eau potable sécuritaire pour l'ensemble de ses citoyens du secteur St-Méthode.

Suite à l'analyse de la proposition,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu de confier, à la firme d'hydrogéologie «Laforst Nova Aqua» selon leurs propositions datées du 13 mars 2012, les mandats suivants :

- en vertu de leur proposition portant le numéro 2058, d'effectuer la compilation, la mise en graphique et l'interprétation des données d'exploitation disponibles concernant les deux (2) puits d'alimentation en eau potable du secteur St-Méthode. Pour ce mandat, une dépense de 2 290 \$, taxes en sus, est autorisée;
- en vertu de leur proposition portant le numéro 2057, de réaliser une étude hydrogéologique préliminaire permettant à la municipalité d'identifier les zones à plus fort potentiel hydrogéologique où pourraient être construits de futurs puits pour les besoins en eau souterraine du réseau secteur St-Méthode. Pour ce faire, une dépense au montant de 3 602 \$, taxes en sus, est consentie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-04-083

FONDATION CARDIO-MONTÉRÉGIENNE : DON D'UN DÉFIBRILLATEUR

L'organisme «Fondation Cardio-Montérégienne», via une communication datée du 28 mars 2012, nous offre, tout à fait gratuitement, un défibrillateur Lifepak Cr-plus. Cet appareil trouvera refuge au centre multifonctionnel.

Suite à cette annonce,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- de remercier le conseil d'administration de la «Fondation Cardio-Montérégienne pour le don d'un défibrillateur;
- d'informer la FOCAM que la municipalité d'Adstock s'engage à :
 - défrayer les coûts d'accréditation;
 - renouveler annuellement les accréditations ou l'accréditation des nouveaux membres;
 - fournir les preuves d'accréditation à la Fondation;
 - organiser, au cours des prochains mois, une remise officielle de l'appareil lors d'un événement communautaire;
 - informer la population de la mission de l'organisme «Fondation Cardio-Montérégienne» via la première page du journal local «L'Arrivage».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-04-084

TRAVAUX DE VOIRIE : AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont prévu, dans leur budget 2012, des sommes d'argent pour la réalisation de travaux d'entretien et de construction des infrastructures sur le territoire;

ATTENDU que ces travaux sont contenus dans une liste préalablement déposée et analysée par les élus, ceux-ci s'en déclarant satisfaits;

ATTENDU qu'en vertu de la loi, toute dépense doit préalablement être autorisée par le conseil municipal;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser notre inspecteur municipal à dépenser les sommes ci-dessous décrites;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par la conseillère Ghislain Jacques,

Et résolu d'autoriser l'inspecteur municipal à dépenser les sommes suivantes :

1 ^{ÈRE} AVENUE	
➤ asphaltage	30 000 \$
ARÉNA (côté zamboni)	
➤ asphaltage	2 000 \$
RUE RÉJEAN	
➤ construction de la rue 100 mètres	25 000 \$
ROUTE BÉLONIE	
➤ remplacement de ponceaux et rehaussement de la route	10 000 \$
10 ^E RANG	
➤ transitions (2)	20 000 \$
ROUTE ST-ÉPHREM	
➤ préparation et rechargement en gravier naturel tamisé	76 500 \$
8 ^E RANG NORD	
➤ pulvérisation, asphaltage et accotement (1 500 m)	76 000 \$
ROUTE DE L'ÉGLISE	
➤ préparation et rechargement en gravier naturel tamisé	78 000 \$
AUTRES	
➤ réparation asphalte et scellement de fissure	100 000 \$
TOTAL DES TRAVAUX AUTORISÉS	<hr/> 417 500 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-04-085

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL :
COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS**

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 311 883 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2011;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveau 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe «A» identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe «B» ou un rapport spécial de la vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu que la municipalité d'Adstock informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

12-04-086

DÉFI AVENTURE : DEMANDE DE SUBVENTION

L'organisme «Défi Aventure des Appalaches» s'adresse au conseil municipal en vue d'obtenir une subvention pour l'organisation de leurs activités annuelles lesquelles se déroulent en majeure partie dans les secteurs les plus accidentés du territoire de la municipalité d'Adstock.

À cet égard,
Il est proposé par le conseiller David Blanchette,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu de verser, à l'organisme «Défi Aventure des Appalaches», une contribution financière au montant de 300 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

État de la principale correspondance reçue au bureau municipal et déposée aux membres du conseil, à savoir :

- C1) Bulletins d'information de la FQM et diverses communications d'intérêt municipal retransmis électroniquement;
- C2) Demande d'accès à l'information déposée par le président de la Société de développement socio-économique d'Adstock.

AUTRES CORRESPONDANCES ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports, jugés de moindre importance, reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

INFORMATIONS MUNICIPALES

- F1) Réseau d'alimentation de l'eau potable du secteur St-Méthode : état de situation. Monsieur le maire fait l'état de situation concernant le comportement des puits alimentant les usagers branchés sur le réseau d'aqueduc du secteur St-Méthode. Celui-ci précise que le niveau des puits est, à toute fin pratique, redevenu à la normal et qu'il n'est plus nécessaire de transporter de l'eau potable provenant d'une source extérieure. Toutefois, ce dernier précise qu'il y a tout lieu d'adopter des comportements responsables face à l'utilisation de l'eau potable et que le règlement numéro 128-12 concernant l'utilisation de l'eau potable sera appliqué avec rigueur et qu'aucun passe-droit ne sera consenti à qui que ce soit.
- F2) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 7 mai 2012, à 19h30 en la salle du soubassement de l'Église du secteur St-Daniel.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

12-04-087

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu de lever la séance à 21h00.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

En apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général/
secrétaire-trésorier,

René Gosselin

Jean-Rock Turgeon